

ETE 2017

PORTUGAL

REF : 044 020 01

DE LISBONNE A PORTO
14/17 ANS – 19 JOURS
DEPARTS LES 10 ET 31 JUILLET 2017



Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours

Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930



Attention ! Carte d'identité OU passeport en cours de validité obligatoire pour ce séjour. Ainsi qu'une sortie de territoire.

TRANSPORT

En avion au départ de Nantes.

En train au départ d'Angers, Brest, La Roche sur Yon, Le Mans, Rennes, Paris jusqu' à Nantes (puis trajet en avion).

NB : Les adultes qui ont la responsabilité des enfants sur les lieux de départ et de retour et lors des transferts du lieu indiqué sur la convocation au lieu du séjour ne sont pas nécessairement les personnes qui assureront l'animation sur place. Elles ont en charge la sécurité de vos enfants sur ces temps définis et se font le relais des informations importantes.

Les horaires de rendez-vous à l'aéroport sont indiqués sur la convocation qui est à retirer sur votre espace client via notre site internet ou reçue par poste 5 jours avant le départ. (Pour certains cas comme les comités d'entreprise...)

SITE

► **Situation géographique** : Bienvenue au Portugal ! Ruelles pavées à l'ombre des châteaux, villages authentiques, cités envoûtantes, sable doré... cette terre baignée de soleil réserve bien d'autres surprises. Laisse- toi séduire par l'histoire, les saveurs, les paysages et l'ambiance de ce pays du bout de l'Europe ! Celtes, Romains, Wisigoths, Maures et chrétiens ont marqué de leur empreinte cette nation ibérique.

Olives, fromages, rafraîchissants *vinho verde*, poissons grillés, *cataplana* (cocotte de la mer), charcuteries..., les Portugais excellent dans l'art de préparer une cuisine aussi simple que délicieuse. Sur plus de 800 km de côtes face à l'océan, les plaisirs se démultiplient : scruter l'horizon à perte de vue du haut de falaises qui marquèrent jadis le bout du monde connu ; lézarder au soleil sur le sable d'îles perdues au milieu d'eaux cristallines ; observer les facéties des dauphins dans l'estuaire préservé du Sado ; filer sur l'onde entre les méandres du Rio Guadiana... Et, un peu partout, sillonner tout simplement les chemins.

► **Cadre de vie** : Hébergement sous tentes de 3/4 places en camping ou en auberge de jeunesse. Participation de chacun à la vie collective (préparation des repas, organisation du séjour...) avec l'équipe d'animation.

ACTIVITES

Sur place, tu te déplaceras en transport locaux (bus, tramway, métro) afin de te garantir une immersion totale dans la culture de ce pays.

Lors de ton itinéraire tu découvriras entre autre la ville de **Lisbonne** « Lisa », comme l'appellent ses habitants, qui est d'une beauté peu conventionnelle. Ses maisons pastel balafrées de tags, sa vie nocturne débridée font penser à La Havane, ses eaux bleues, ses tramways et son pont évoquent San Francisco, ses boutiques chics et ses docks réhabilités rappellent Londres, tandis que l'Alfama arbore un air de médina nord-africaine. Elle recèle des palais enchanteurs, des monastères classés et des galeries d'art contemporain, mais pour la vivre vraiment, laissez-vous emporter lors des fêtes de rue de Santa Catarina, initiez-vous à la prononciation du portugais, dégustez des *pastéis* (tartelettes crémeuses)...

Mais aussi :

Nazaré : Ville typique de pêcheurs, ses vagues sont parmi les plus recherchées.

Sintra : célèbre pour ses édifices tels les palais de la Pena et la très atypique quinta da regaleira avec son architecture et ses jardins fantaisistes, le château des Maures...

Cascais : station balnéaire propice à la détente et à la baignade.

Coimbra : Cité des arts et des lettres

Tu finiras ton périple par la fascinante ville de **Porto**, deuxième plus grande ville du Portugal. Son centre historique est le quartier de Ribeira, classé au patrimoine de l'Unesco. Tu vas découvrir le métro, le Museu de Arte Contemporânea, signé Álvaro Siza Vieira, et la Casa da Música, œuvre de Rem Koolhaas.

Toutes ces visites seront entrecoupées de moments de détente sur les plages à l'eau si chaude et transparente pour que chacun puisse trouver un équilibre entre découverte et détente.



Autres activités : Veillées, baignade, plage, surf, marchés locaux, jeux de connaissances, activités d'expression auront lieu tout au long du séjour ainsi que des temps permettant une organisation et une participation de l'ensemble des participants à la vie collective dans le respect de chacun et dans le respect du projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement.

► **Documents obligatoires liés aux activités** : **Test d'aisance aquatique OBLIGATOIRE pour les activités nautiques (activités sous réserve des conditions météorologiques).**

Le programme sera défini plus précisément entre l'équipe d'animation et le groupe d'adolescents.

L'itinéraire peut être inversé en fonction des vols réservés aller / retour.

ORGANISATION DU SEJOUR

► **L'équipe d'encadrement** : Une équipe d'animation attend les participants pour leur permettre de passer les meilleures vacances possibles. Elle est composée d'un directeur BAFD ou équivalence ainsi que d'animateurs BAFA ou équivalence. On compte un adulte pour 8 mineurs accueillis sur ce séjour. L'équipe pédagogique a pour objectif de faire apprécier à chacun la vie passée en groupe, dans le respect mutuel tout en favorisant sa propre autonomie. Chacun doit également être soucieux du matériel mis à disposition et respecter les règles de vie qui impliquent des contraintes comme la participation aux tâches matérielles mais sans lesquelles toute vie de groupe est impossible.

Le projet pédagogique mis en place par l'équipe est basé sur le respect des droits et devoirs de l'enfant. Au quotidien, les activités sont établies en fonction des choix émis par les jeunes et permettent à chacun de trouver sa place et de passer les meilleures vacances possibles.

► **L'organisation** :

Notre objectif est aussi de vous faire apprécier la vie passée avec d'autres, dans le respect mutuel, tout en favorisant votre propre autonomie. Vous devez également être soucieux du matériel mis à votre disposition et respecter les règles de vie qui impliquent quelques contraintes sans lesquelles toute vie de groupe est impossible.

L'équipe d'animation aura comme souci de respecter les rythmes de vie de chacun (pas de lever ni de coucher trop tardifs), ceci n'excluant pas quelques exceptions.

L'organisation des moments de la vie quotidienne répondra aux besoins physiques d'alimentation, de repos et d'hygiène des enfants et sera l'occasion de favoriser l'accession à l'autonomie.

- un réveil individualisé ainsi qu'un petit déjeuner échelonné seront mis en place.
- L'alimentation sera variée et équilibrée. Les repas seront des moments de convivialité et d'échange. L'animateur sensibilisera les enfants au gaspillage, au partage et à la propreté.
- Les animateurs seront particulièrement vigilants sur les moments de toilette et de rangement : moments importants de détection d'éventuels problèmes de santé ou d'hygiène.
- Un temps sera aménagé en fin de soirée permettant d'amener les enfants progressivement au sommeil. La disponibilité de chacun, sur ce moment, favorisera un coucher dans le calme.

► **L'alimentation** : Respect des coutumes alimentaires et allergies alimentaires. Nous nous efforçons de proposer une alimentation de qualité et équilibrée, en quantité suffisante, adaptée aux besoins nutritionnels de chaque tranche d'âge et en lien avec les activités du séjour. Une attention particulière est portée à l'hygiène alimentaire. En cas de coutumes alimentaires avec des exigences religieuses, nous opterons pour le remplacement ou la compensation de ces aliments par d'autres au cours du repas. En cas d'allergie alimentaire, il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.

► **Linge** : Prévoir le linge pour 7 jours ainsi qu'un sac à linge sale pour le retour des vêtements à la fin du séjour. Trousseau habituel marqué au nom et prénom de l'enfant à l'aide de bandes tissées cousues. Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge dans les campings, sites si besoin (la lessive sera fournie).

De plus ; ils auront la responsabilité du rangement et de la propreté de leur lieu de vie.

► **L'alcool/La cigarette/ la drogue** :

La consommation de boissons alcoolisées et de drogue seront interdites sous toutes leurs formes. Il est difficile d'interdire à un jeune de fumer surtout si ce dernier en a l'habitude. Cependant les jeunes et l'équipe d'animation définiront ensemble des règles précises permettant le respect de chacun : fumeurs et non-fumeurs. La consommation de cigarettes devra être réduite au maximum et se faire dans des lieux isolés du groupe et en dehors des temps d'activités.

► **Pour avoir des nouvelles de votre enfant** : Pour consulter le blog du séjour de votre enfant, connectez-vous sur le site internet : www.ondonnedesnouvelles.com. Puis rentrer le code figurant sur votre convocation.

Des nouvelles seront mises en ligne tous les trois jours.

Le bas débit de connexion internet sur certains sites ne permet pas de mettre en ligne une quantité importante de photos.

ATTENTION ! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER VOTRE SEJOUR

► **Séjour itinérant**. **Nécessité d'être équipé d'un grand sac à dos et de chaussures fermées pour marcher.**

PAS DE VALISE

SAC A DOS OBLIGATOIRE DE 50 OU 60 L MAX. Le sac de voyage ne doit pas dépasser 13 kgs c'est vous qui portez votre sac (et vous devez laisser une place pour le transport du matériel commun).

Il est autorisé d'emporter à bord une seule pièce de bagage à main d'un poids ne dépassant pas 5 kgs et dont la dimension maximale est de 55 x 40 x 20 cm.

Les bagages seront contrôlés avant l'embarquement dans l'aéroport (en cas de dépassement de poids un tri sera fait sur place par nos services).

► **Argent de poche** : Une somme de 50 € est amplement suffisante.

► **Santé** : En cas de traitement médical, **joindre une copie de l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante**. Il est interdit d'apporter des médicaments sans prescription médicale. Si vous bénéficiez de la C.M.U., n'oubliez pas de prévenir le directeur et de fournir l'attestation. En cas de nécessité de soins médicaux pendant le séjour, vous serez informés. Nous vous transmettrons les feuilles de soins au retour contre remboursement des frais engagés. La prise en charge se fera ensuite par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance intervient si besoin en complément.

► **L'utilisation du téléphone mobile** :

Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les enfants, jeunes y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances, de ce fait **nous vous déconseillons fortement la présence des mobiles** sur nos séjours. En cas d'utilisation abusive, celui-ci pourra être saisi par l'équipe d'animation et restitué en fin de séjour.

► **Objet de valeur** : La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, tablette...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Attention les vols, dégradations ou pertes de ces objets ne sont pas couverts par notre association.

► **Les quartiers libres** :

La vie collective impose des contraintes à chacun. La liberté ne pourra pas être totale car toujours limitée par notre souci de sécurité et par la nécessité de préserver un rythme de vie normal.

Des possibilités de « quartier libre » vous seront offertes mais toujours dans des cadres géographiques et des créneaux horaires bien définis par l'équipe d'encadrement. Ils se dérouleront par petits groupes de 3 jeunes au minimum.

ASSURANCE

Les participants sont assurés durant l'ensemble du séjour par l'assurance de l'organisateur dès leur prise en charge par nos services. L'assurance couvre aussi bien les dommages matériels (ex. lunettes) que physiques. En cas de maladie ou accident, notre assurance pourra mettre en place un rapatriement sanitaire à sa charge après l'accord d'un médecin.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription (par poste ou par mail). **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**

Document à remettre le jour du départ : LE DOSSIER SEJOUR

C'est l'enveloppe accompagnant votre confirmation d'inscription reçue par voie postale ou dans le cas d'une réservation faite par internet, il faut imprimer tous les documents reçus par mail ou disponible sur votre espace client

A remettre :

 - **Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale : une autorisation de sortie de Territoire AST**

- **Photocopie du titre d'identité du parent signataire**

Information sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922

- la carte d'identité OU le passeport au nom de l'enfant (original en cours de validité). Pour les ressortissants étrangers, veuillez-vous adresser à votre ambassade.

- La carte européenne de santé (à retirer à votre caisse de Sécurité Sociale au moins 15 jours avant)

- la fiche de renseignements individuelle et la fiche de renseignements médicaux

- la photocopie de votre attestation carte vitale (à réclamer à votre caisse primaire d'assurance maladie ou à télécharger depuis votre compte ameli.fr) ou de votre attestation CMU (Couverture Maladie Universelle)

- la fiche trousseau complétée

- décharge de responsabilité / Autorisation à rentrer seul --- si besoin ---

Et si nécessaire pour votre colonie, l'attestation d'aisance aquatique.

Si votre inscription vous a été confirmée par mail, merci d'utiliser une enveloppe classique pour y insérer ces documents.

En l'absence de l'un de ces papiers ou si l'un des papiers fournis ne correspond pas à la demande ou n'est plus en cours de validité, nous serons dans l'obligation de refuser le départ du jeune à vos frais (cf. conditions d'annulation). Durant le séjour les papiers resteront sous la responsabilité du jeune ou peuvent être conservés par le directeur (trice).

☞ *Penser à utiliser l'étiquette bagage transmise avec la convocation pour le sac de voyage. (si inscription par internet, nous vous en fournissons une le jour du départ)*

BON SEJOUR AVEC VACANCES POUR TOUS !



FICHE INDIVIDUELLE DE TROUSSEAU
(spécifique au séjour – Merci de ne prendre en compte que celle - ci)

CENTRE : PORTUGAL

NOM :

PRENOM :

AGE :

SEJOUR / THEME:

Comment utiliser cette fiche ?

Cette fiche permet de dresser l'inventaire du trousseau. A la maison, nous vous recommandons de "faire" le sac à dos en présence de votre enfant. Il apprendra ainsi à mieux reconnaître ses affaires
Vous devez noter en colonne "Quantité fournie par les parents" le nombre de pièces correspondant à chaque désignation. Bien entendu, les vêtements portés par votre enfant le jour du départ sont répertoriés dans cet inventaire. Trousseau habituel marqué au nom et prénom de l'enfant.



Des vêtements simples et confortables sont préférables aux vêtements neufs et fragiles. trop contraignants en ces conditions de séjour (les facteurs de poids et d'encombrement sont ici notre principale préoccupation).

Rappel : Ce voyage nécessite un sac à dos de 50 ou 60 L maximum, ne dépassant pas 13kgs et doit laisser une place pour le transport du matériel commun.

Il est autorisé d'emporter à bord une seule pièce de bagage à main d'un poids ne dépassant pas 5 kgs et dont la dimension maximale est de 55 x 40 x 20 cm. Le bagage sera contrôlé avant l'embarquement.

DESIGNATION		QUANTITE				OBSERVATIONS / PERTES
		Conseillée	fournie par les parents	Relevée à l'arrivée	Relevée au départ	
En cas d'énurésie prévoir protection et (ou) pyjama(s) supplémentaire(s)						
SOUS - VETEMENTS	Paires de chaussettes	7				
	Soutien-gorge (selon l'âge de votre enfant)	4				
	Slip, caleçon ou culotte	7				
POUR LA NUIT	Pyjama ou chemise de nuit	3				
	Vêtement chaud pour la nuit	1				
VETEMENTS	Short ou bermuda	4				
	Jupe ou robe	2				
	Tee shirt	7				
	Pantalon, jean	2				
	Survêtement	1				
	Pull-over, sweat-shirt	2				
	Coupe-vent / vêtement de pluie	1				
CHAUSSURES	Chaussures fermées	1				
	Tennis ou baskets ou chaussures de randonnée	1				
	Sandalettes ou tongs	1				
POUR LA TOILETTE	Serviette de toilette	2				
	Gant de toilette	2				
	Trousse de toilette complète	1				
PROTECTION	Lunettes de soleil	1				
	Crème solaire écran total	1				
	casquette, bob, chapeau	1				
POUR DORMIR	Duvet ou sac de couchage	1				
	matelas mousse	1				
DIVERS	Paquets mouchoirs jetables	2				
	Lampe torche	1				
	Gourde	1				
	Une popotte (verre, assiette, bol, couverts)	1				
	Petit sac à dos	1				
POUR LA BAIGNADE	Maillot de bain / slip de bain	1				
	Serviette de plage	1				
	Chaussures de mer (facultatives)	1				

EXTRAIT DU PROJET ÉDUCATIF

La Ligue de l'Enseignement

Synthèse historique

La Ligue de l'Enseignement a été créée en 1866. Son projet initial est de former des citoyens libres et indépendants, capables de s'émanciper des tutelles et d'assumer en totale autonomie leurs choix de vie dans un cadre républicain. Elle est à l'origine des lois « Jules Ferry ». La Ligue a joué et joue encore un rôle important dans la promotion de la vie associative. Elle continue de mettre en œuvre son projet initial au travers de multiples actions qui sont menées dans différents domaines : sport, culture, accessibilité à tous, environnement, relations internationales, classes de découverte, vacances et loisirs.

Les principes et éléments du projet éducatif de la Ligue

La Ligue développe une politique globale en direction de l'adulte, de la famille, de la jeunesse et de l'enfance. Les actions qu'elle mène, ont pour ambition d'aider à donner à l'individu les outils permettant à sa personnalité tout entière de s'éveiller et de s'affirmer. Il est pour cela nécessaire d'agir pour la laïcité, de favoriser un fonctionnement démocratique, de favoriser l'autonomie et la socialisation, de faire vivre la mixité sociale, de développer la formation, d'être acteur de l'économie sociale et d'agir dans le cadre d'un tourisme durable.

Les champs d'intervention de la Ligue couvrent tous les temps et toutes les activités, qu'il s'agisse des temps de loisirs, de vacances ou des temps scolaires. Tous ces temps sont aussi des temps privilégiés d'éducation, ils ne peuvent donc être exclusivement réduits à des temps de consommation. Pour faire vivre cette conception, la Ligue développe des partenariats avec différents acteurs : école, associations, collectivités locales et territoriales, comités d'entreprise, mutuelles et organismes sociaux, centres de loisirs et de vacances de jeunes ou de familles, responsables associatifs et collectivités dans le domaine du tourisme.

Les vacances pour enfants et adolescents

Le séjour de vacances accueille des enfants ou des adolescents venus vivre et pratiquer ensemble des activités ludiques, sportives, culturelles et artistiques. Il est ouvert à tous et doit participer à l'éducation du jeune qui nous est confié, en favorisant son épanouissement complet, en facilitant sa socialisation et en lui permettant la découverte d'environnements nouveaux. Le séjour de vacances permet la construction d'une démarche citoyenne grâce à la vie en collectivité.

Le séjour de vacances doit permettre le développement des relations éducatives et des capacités d'analyse critique, l'épanouissement de l'enfant par le jeu et la pratique d'activités diverses, la découverte de l'environnement naturel, social, culturel et géographique du lieu de vie de l'enfant, le développement d'activités créatives et l'apprentissage de techniques.

Le séjour de vacances doit aussi pouvoir garantir au jeune des conditions de vie assurant harmonieusement son développement physique, affectif et moral, une nourriture équilibrée et de qualité, des conditions de sécurité, le respect des rythmes de vie propres à chacun, le respect de l'individu, le droit à la liberté et à la dignité dans le cadre du respect de l'autre, le droit au plaisir. Le séjour de vacances doit permettre à l'enfant de s'émanciper et d'être acteur de ses vacances, notamment en participant au choix de ses propres vacances.

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**

(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : / / à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : / / à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :
 N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : / / / /

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : / / inclus.
 Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : / / Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
 (Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : / /

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »